

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
PLACE DES GÉANTS 38100 GRENOBLE

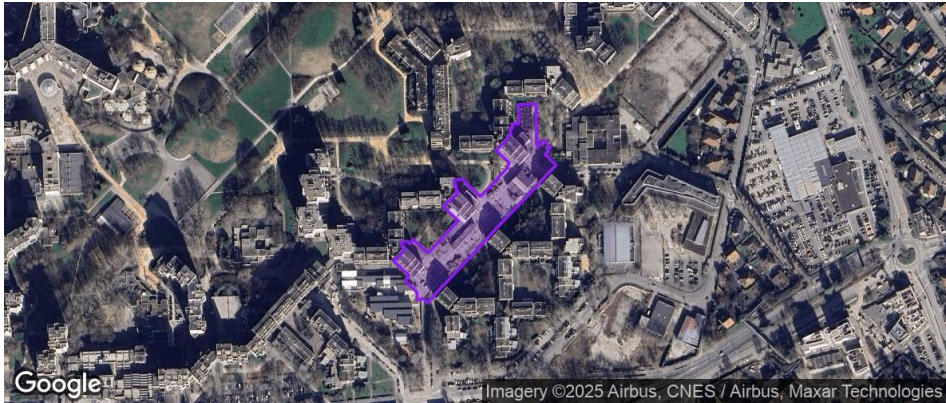
Adresse: Place des Géants 38100 Grenoble
Coordonnées GPS: 45.162002, 5.738345
Cadastre: ET 139

Commune: GRENOBLE
Code Insee: 38185

Reference interne : 58129
Reference d'édition: 3205914
Date d'édition: 02/06/2025

Vendeur:
[REDACTED]

Acquéreur:



OLD : NON

PEB : NON

16 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif OLD	NON	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Inondation	OUI	Inondation Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Drac aval	Approuvé	17/07/2023
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Drac aval	Approuvé	17/07/2023
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques Risque industriel	NON	Risque industriel	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet thermique	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet de surpression	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet toxique	Prescrit	20/12/2011

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

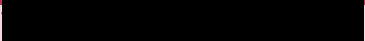
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

[https://www.info-risques.com/short/](https://www.info-risques.com/short/TZYS) TZYS

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

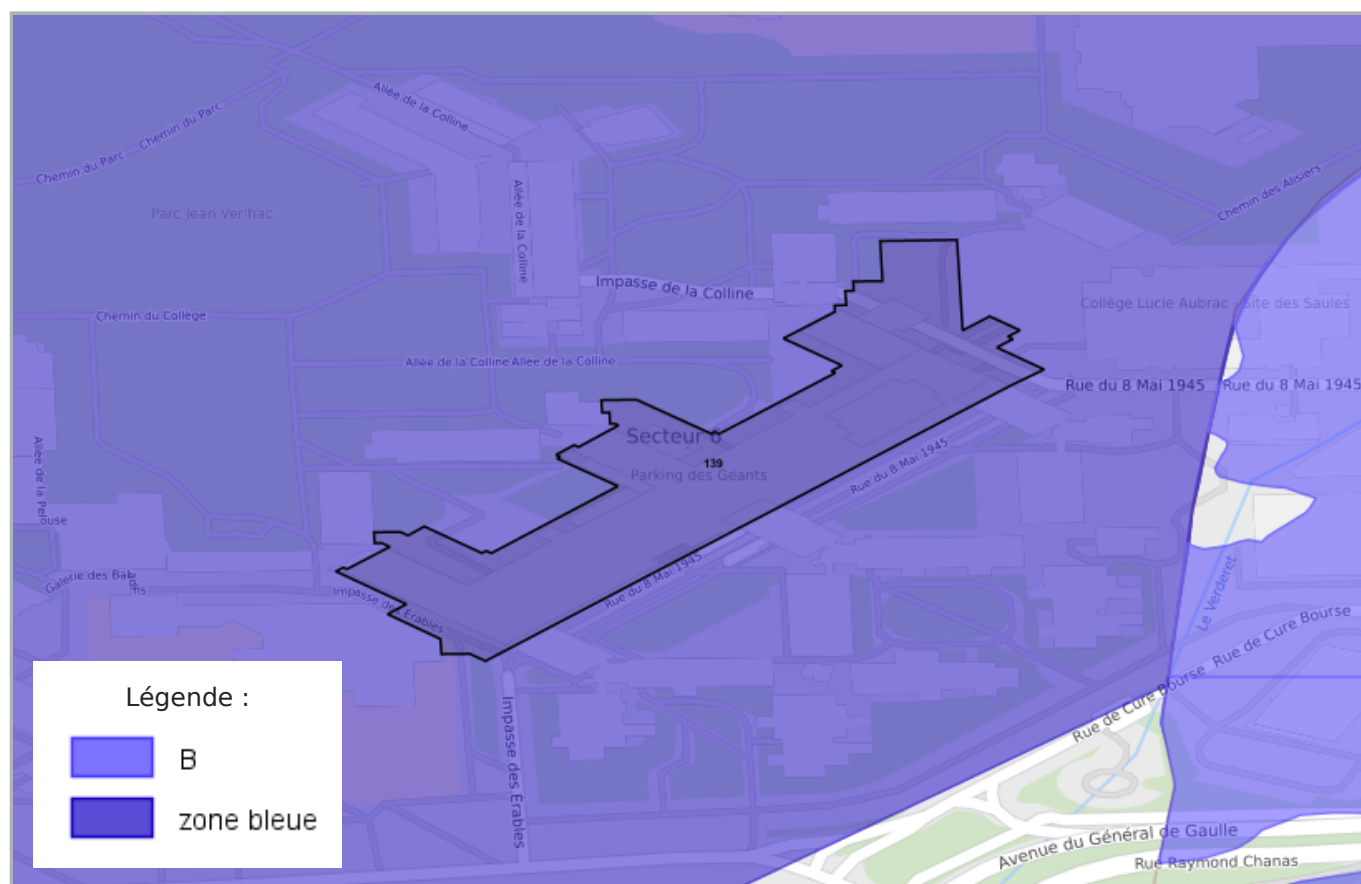
Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

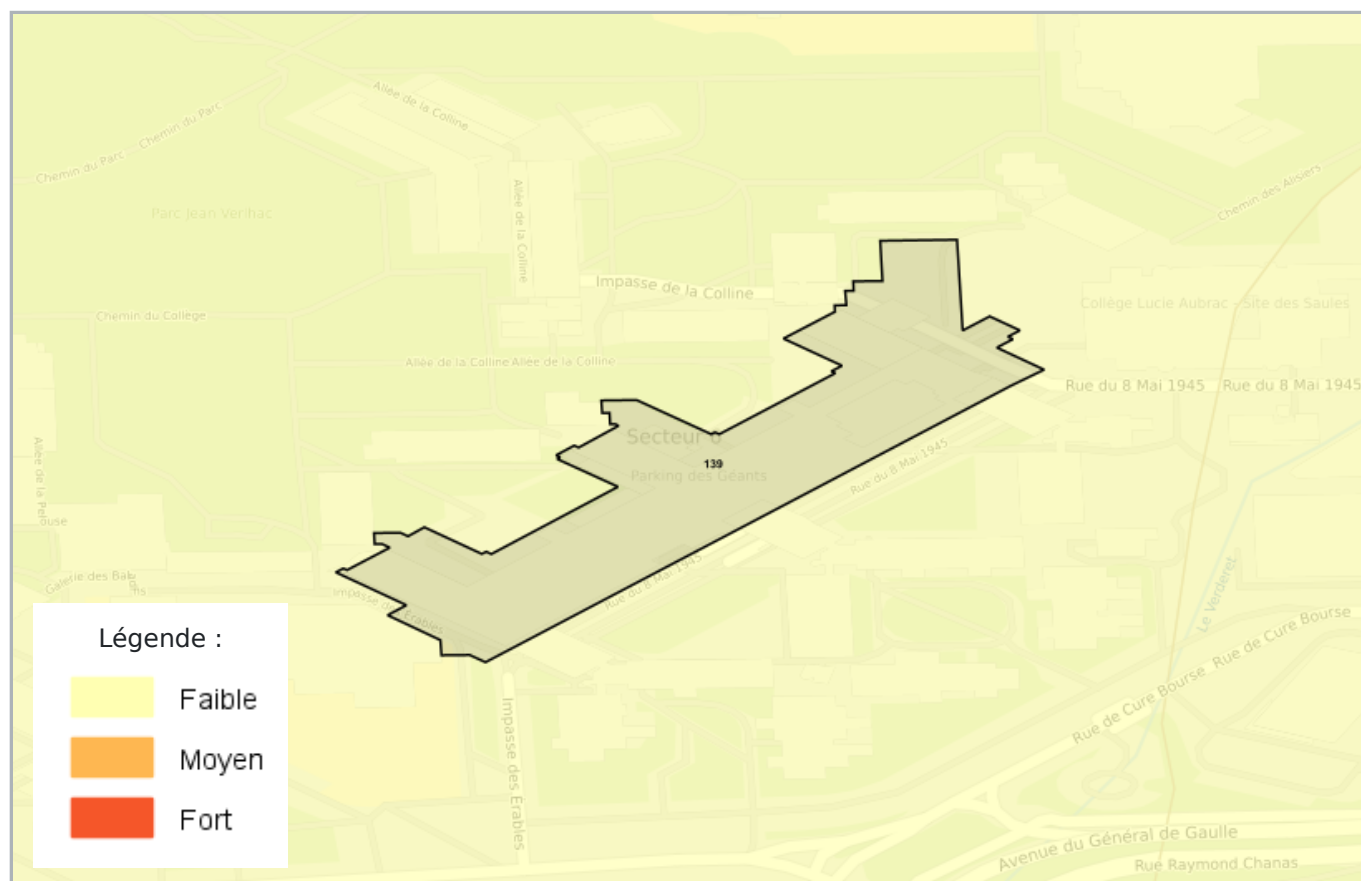
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
Place des Géants	38100	GRENOBLE
ET 139		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☒ non ☐		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 17/07/2023		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Inondation		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☒ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☒ zone 5 forte ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐		
Documents à fournir obligatoirement		
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire		
☒ Un extrait du règlement concernant le bien		
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr		
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
Signature: 	Le, 02/06/2025 Fait à GRENOBLE	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et biens immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

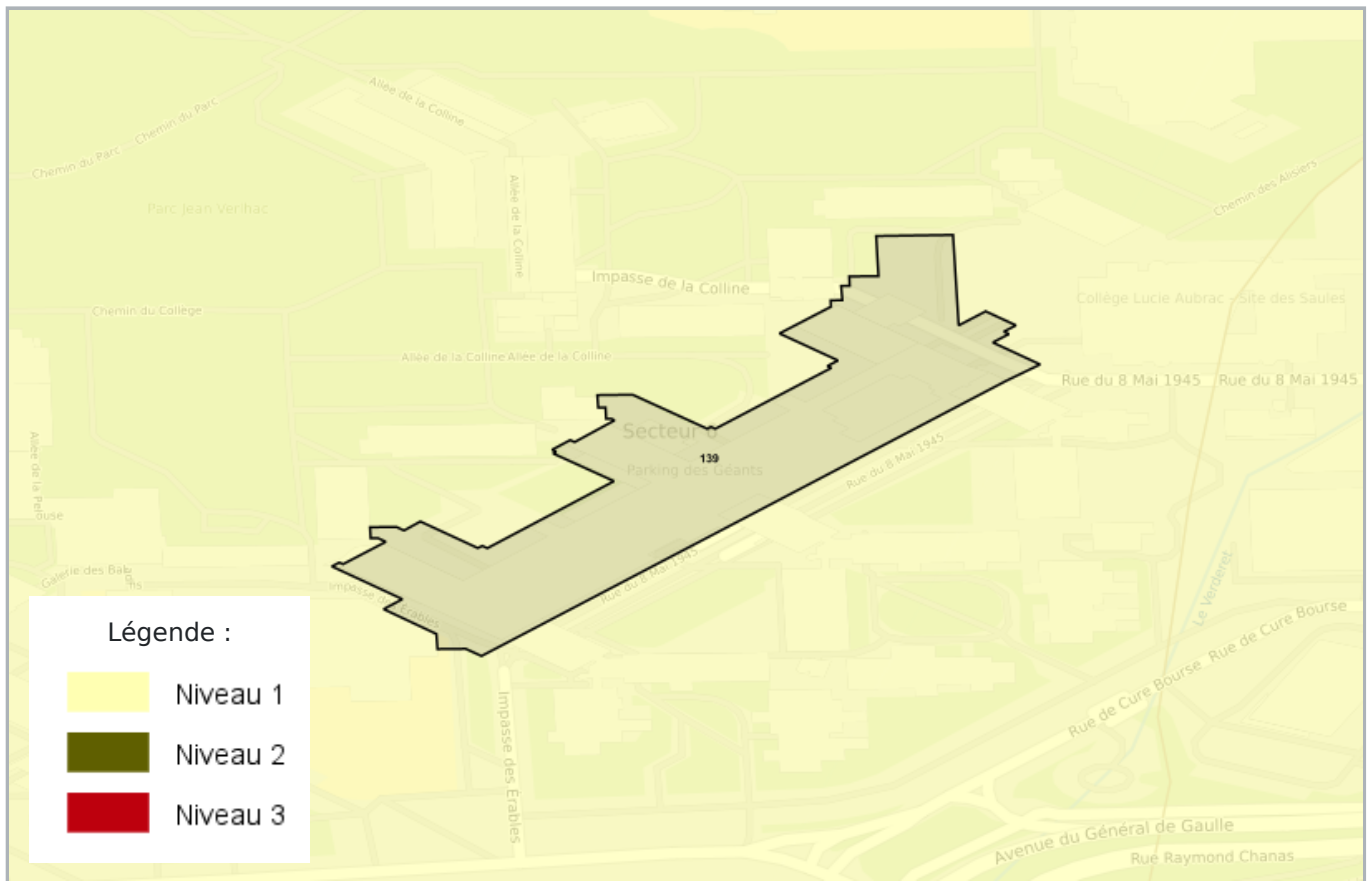
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



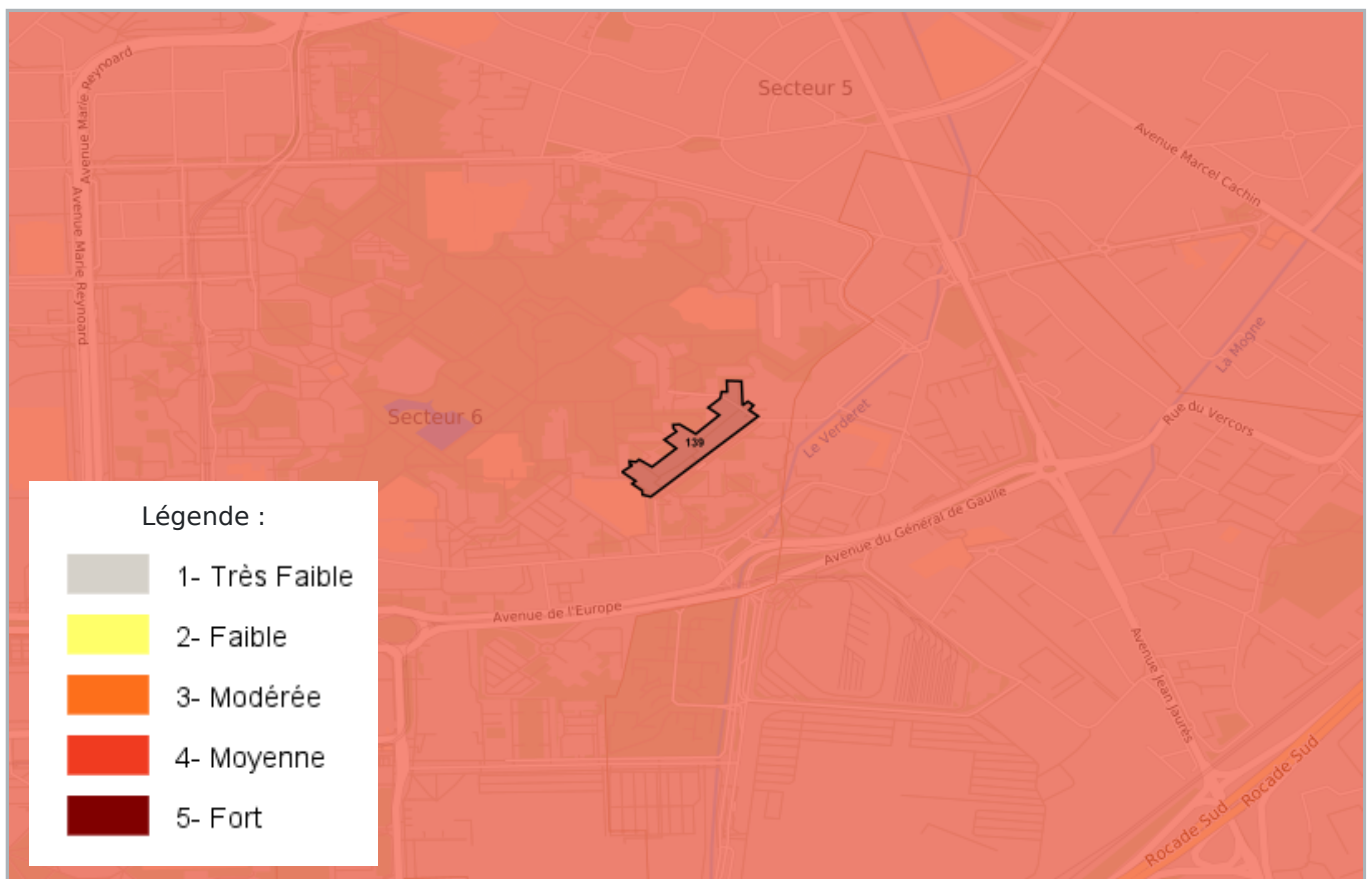
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



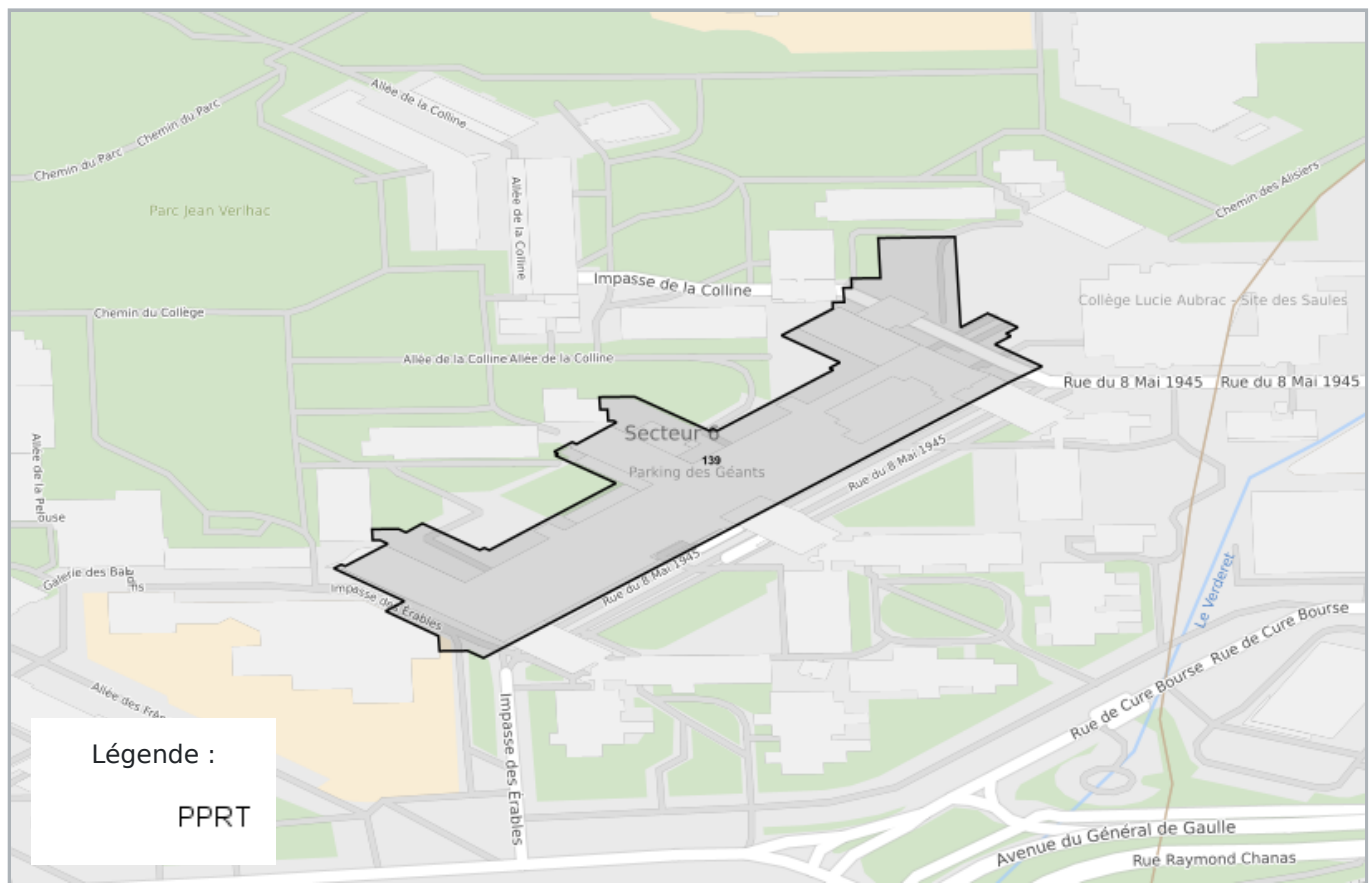
RADON



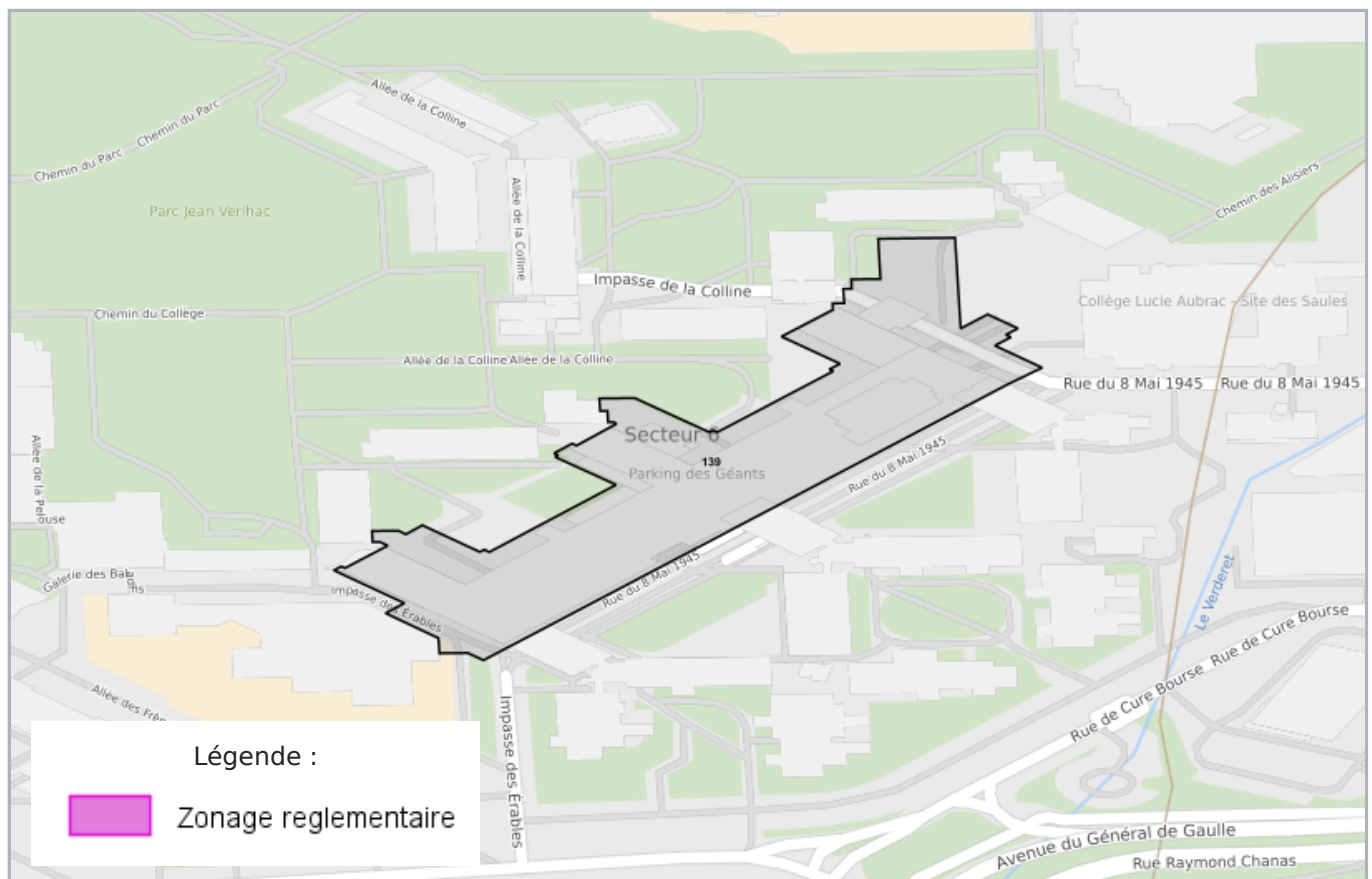
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



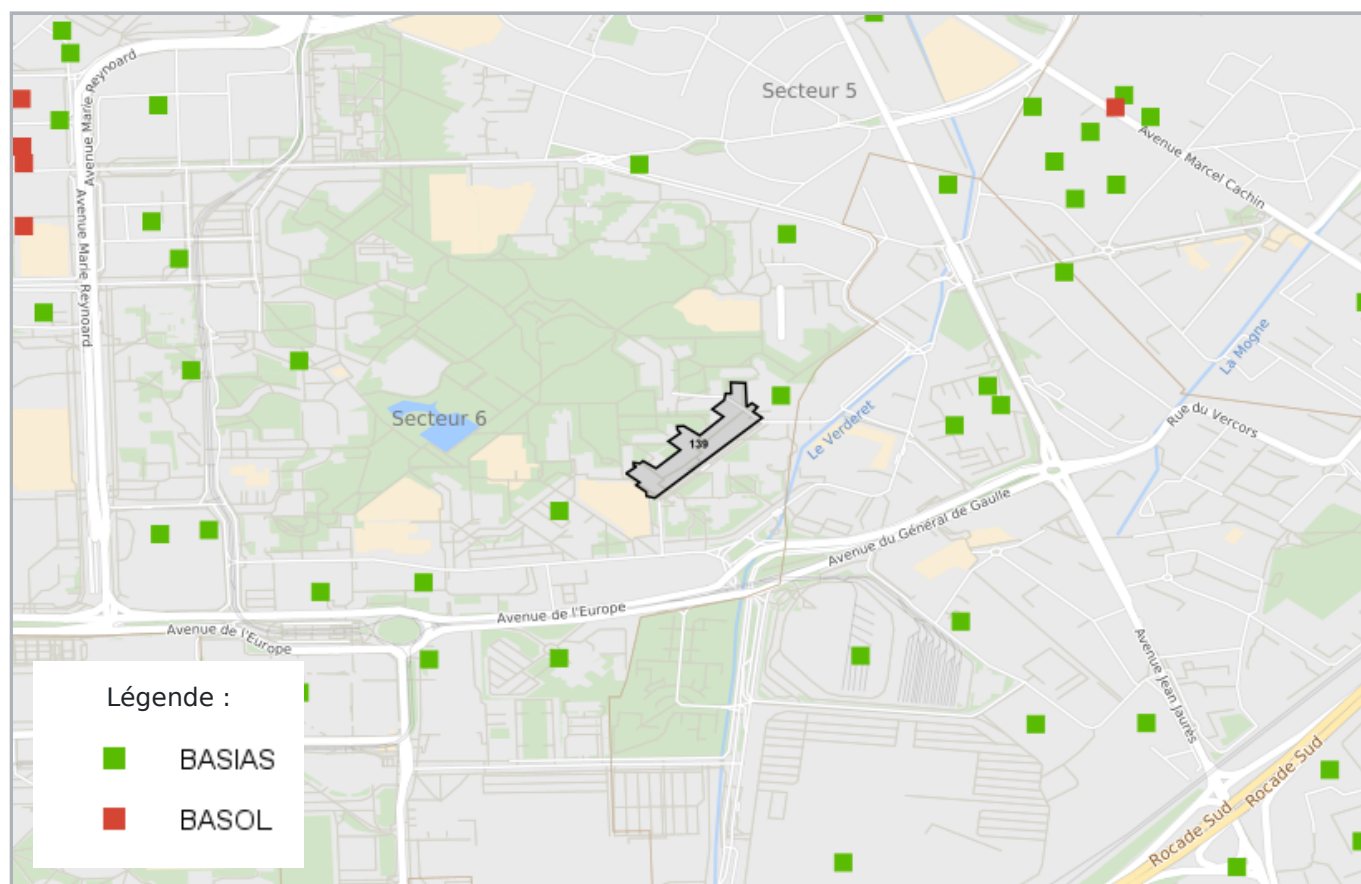
PPR TECHNOLOGIQUE



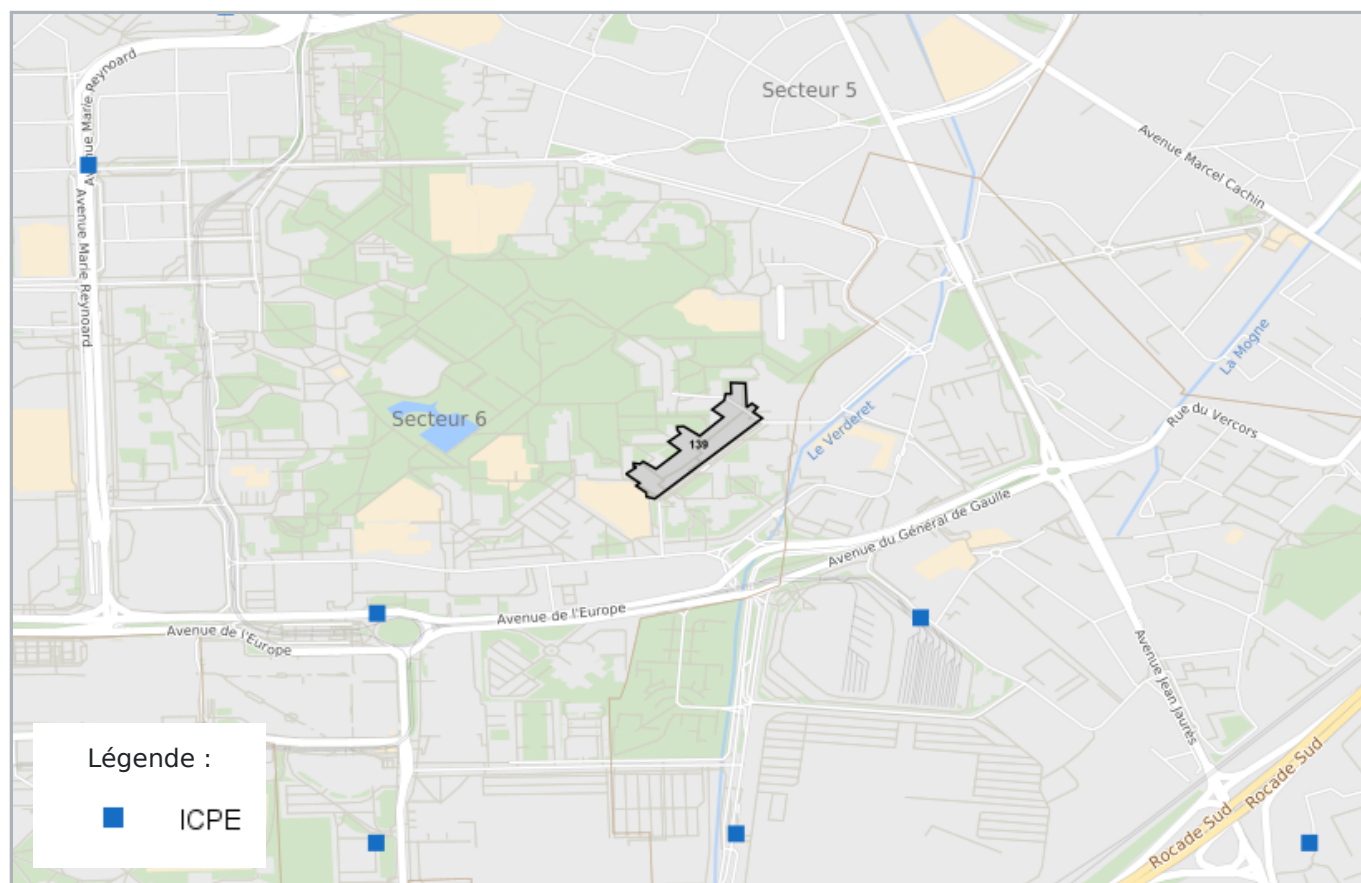
OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

Place des Géants 38100 Grenoble

38100

GRENOBLE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

² zone B

³ zone C

⁴ zone D

très forte

forte

modérée

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

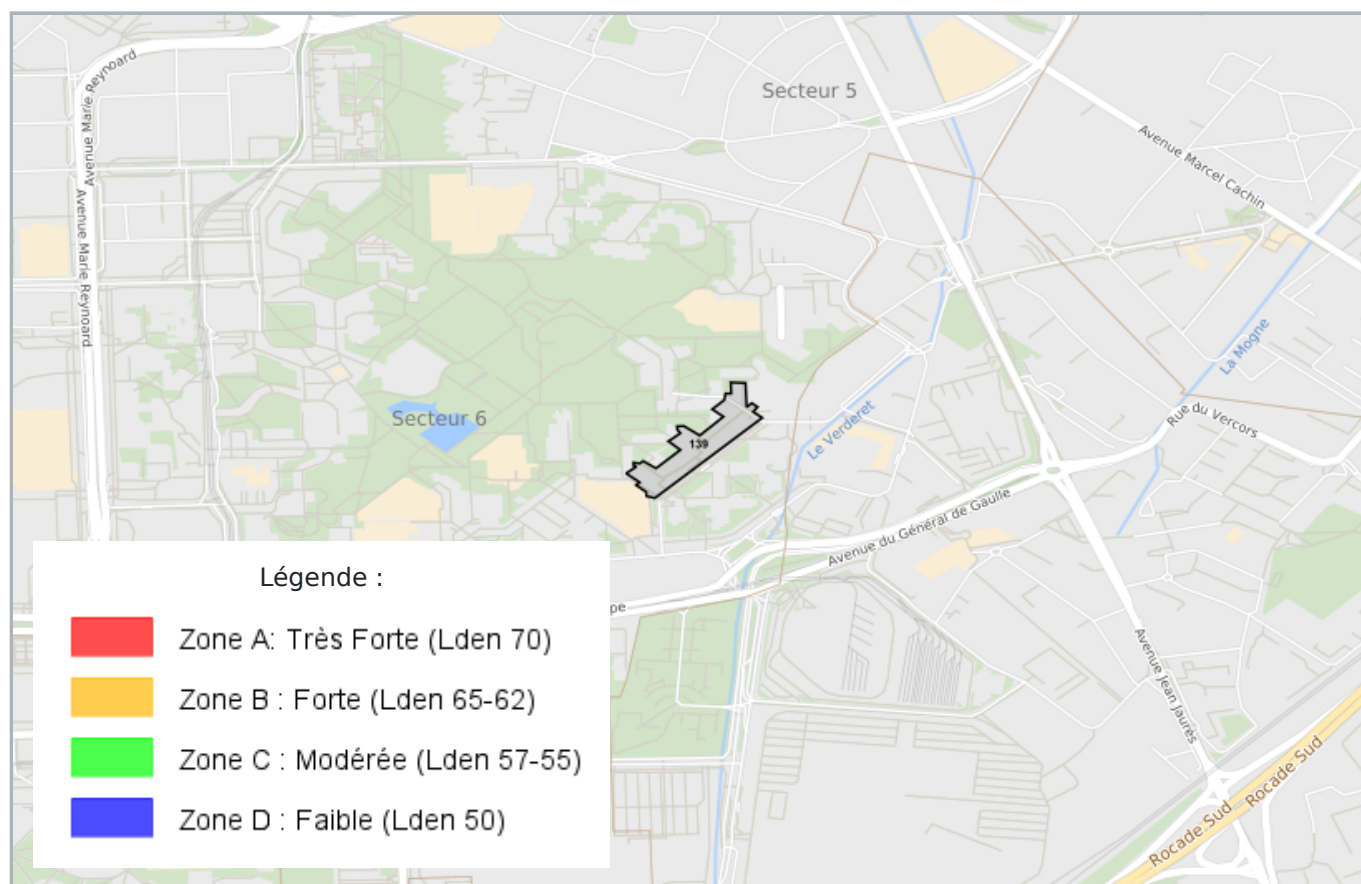
date / lieu

acquéreur

02 juin 2025 / GRENOBLE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

GRENOBLE		36 mètres
SSP4052251	Collège "Les Saules"	
Indéterminé	<i>Transformateur PCB</i>	
GRENOBLE		108 mètres
SSP4051386	Ecole d'Architecture de Grenoble	
Indéterminé	<i>Ecole</i>	
38 avenue Jean Jaurès EYBENS		244 mètres
SSP4052302	SADA (Sté Anonyme de Distribution de Véhicules Automobiles)	
Indéterminé	<i>Garage automobile et peinture</i>	
GRENOBLE		271 mètres
SSP4049251	Station service	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
40 avenue Jean Jaurès EYBENS		291 mètres
SSP4052303	Laurent Joseph PUPILLO (Auto Marché du Val d'Eybens)	
Indéterminé	<i>Entretien, réparations, carrosserie et peinture</i>	
38 avenue Jean Jaurès EYBENS		303 mètres
SSP4052475	SA AGIP Française	
Indéterminé	<i>Station-service</i>	
GRENOBLE		311 mètres
SSP4052245	EDF Direction Technique	
Indéterminé	<i>Dépôt de substances radioactives</i>	
GRENOBLE		321 mètres
SSP4051388	OPHLM(Office Public HLM ville de Grenoble)	
Indéterminé	<i>Administration</i>	
lieu dit "Aux Puchins" EYBENS		385 mètres
SSP4052356	SEMITAG	
Indéterminé	<i>Dépôt d'autobus avec atelier de peinture et desserte de carburants</i>	
GRENOBLE		402 mètres
SSP4051256	Hotel Mercure Grenoble	
Indéterminé	<i>Hotel Mercure (présence d'un transformateur)</i>	
GRENOBLE		408 mètres
SSP4049260	Aster et Boutillon; anc. Jasserand garage	
Indéterminé	<i>société d'entretien de volucompteur; anc. Garage</i>	
2 rue 19 mars 1962 EYBENS		434 mètres
SSP4052352	Garage BORNAT Père et Fils	
Indéterminé	<i>Garage automobiles</i>	

1 avenue Jean Jaurès EYBENS		438 mètres
SSP4052163	Cie Française de Raffinage (CFR)	
Indéterminé	Station service TOTAL	

34 avenue Europe (de l') GRENOBLE		442 mètres
SSP4052247	Union Foncière et Financière	
Indéterminé	Transformateur PCB dans un immeuble	

4 rue Monge EYBENS		450 mètres
SSP4052353	M. LAURENT Léon	
Indéterminé	Charron et forgeron	

Galerie Arlequin (de l') GRENOBLE		461 mètres
SSP4048531	SARL Arlequin (CAMPAYO Chantal; anc. Bensoussan et Akrich)	
Indéterminé	Pressing	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision	
SSP4049714 Besson Albert GRENOBLE	SSP4048405 Contarali Riccioti (garagiste) GRENOBLE
SSP4049560 garage Ampère GRENOBLE	SSP4048612 Maillard Marcel GRENOBLE
SSP4049350 GRENOBLE	SSP4049730 Roux Pierre GRENOBLE
SSP4048386 BROËT GRENOBLE	SSP4048396 M. Guillaudin GRENOBLE
SSP4048402 Comptoir Dauphinois de peintures GRENOBLE	SSP4048555 MASSAIA Blaize-Pierre GRENOBLE
SSP4048561 Barthelon Joseph GRENOBLE	SSP4048608 Rostaing Ennemand (épicier) GRENOBLE
SSP4048647 Giraud Joseph (droguiste) GRENOBLE	SSP4048648 MM Combert et Girard (épiciers en gros) GRENOBLE
SSP4048690 Robelin et Trouillard GRENOBLE	SSP4048492 M. Maurice RUBICHON, anc. M. René SAUNIER-PLUMAZ, anc. Ets MARBROSAM 2 rue Frise (de la) GRENOBLE
SSP4049406 Veuve Richard Guiguet GRENOBLE	SSP4049550 M.SMADJA rue Arts (des) GRENOBLE
SSP4051475 Garage du Drac (M. PY François); anc. M et Mme GREMEAUX 43 rue Drac (du) GRENOBLE	SSP4051709 Société des transports Farçat GRENOBLE
SSP4051721 FILIPPI, Entrepreneur GRENOBLE	SSP4051727 Atelier de Mécanique Générale GRENOBLE
SSP4051745 M Mayet et Compagnie GRENOBLE	SSP4051761 Capecci Jean Louis et Henri GRENOBLE
SSP4052226 Brizard Pierre GRENOBLE	SSP4052246 Direction des Travaux de Génie - ville de Grenoble GRENOBLE
SSP4051212 GRENOBLE	SSP4051270 Société Matrifil Galvano GRENOBLE
SSP4048532 Améty GRENOBLE	SSP4051676 M Nichilo Joseph GRENOBLE
SSP4048536 Pellace ,Bellon ,et Cie GRENOBLE	SSP4048576 GRENOBLE
SSP4051715 M. DARD GRENOBLE	SSP4050127 Société Brasier GRENOBLE
SSP4051666 MM. BOUCHAYER et VIALLET avenue Felix Viallet GRENOBLE	SSP4049494 M. Deviard rue Marboeuf GRENOBLE
SSP4048548 St Perrin GRENOBLE	SSP4051284 Eymard GRENOBLE
SSP4051774 Davier René	SSP4048609 Rostaing Ennemond

GRENOBLE	GRENOBLE
SSP4051719 Garage Pierre Guéze GRENOBLE	SSP4051749 Antoine Ippolito GRENOBLE
SSP4048428 Ets de MM. Francillard Jean et Jaquemet Lange GRENOBLE	SSP4048726 Garagiste Dournon et Gagnère GRENOBLE
SSP4050052 Eyraud Père et Fils & Almeras GRENOBLE	SSP4048390 MEUNIER Marie-Eugène GRENOBLE
SSP4048437 M. Moullot (ferblantier-lampiste) GRENOBLE	SSP4048542 Rajon Laurent GRENOBLE
SSP4048552 Combe Felix ,Rey Eric et Chevalier Camille GRENOBLE	SSP4048582 Gillet GRENOBLE
SSP4048593 Deron Joseph et Chevalier Julles GRENOBLE	SSP4048594 Courtillat GRENOBLE
SSP4048657 SPMR (Sté du Pipe-Line Méditerranée-Rhône) rue Leconte de Lisle GRENOBLE	SSP4049867 Industrie Charpin GRENOBLE
SSP4052254 SEMITAG (Sté des Eco Mixtes) GRENOBLE	SSP4052255 SARL Les Halles Grenobloises GRENOBLE
SSP4048403 Etablissement PIOT GRENOBLE	SSP4049416 Guiget GRENOBLE
SSP4049809 Baratier Père et Fils GRENOBLE	SSP4049954 Mérier Henry GRENOBLE
SSP4050008 M. Cuvier GRENOBLE	SSP4050042 Marius Ippalito GRENOBLE
SSP4050087 Chatain Jean-Pierre et Papassereelis Georges Chemin Villebois GRENOBLE	SSP4050101 GRENOBLE
SSP4051216 Bouloud Joseph GRENOBLE	SSP4051778 Me Fournier GRENOBLE
SSP4049558 garage ESPIE GRENOBLE	SSP4048538 Drocolor GRENOBLE
SSP4049459 COMPARATO GRENOBLE	SSP4050075 Marc Liprandi GRENOBLE
SSP4049539 Société Librairie HACHETTE 8 rue Sergent Bobillot GRENOBLE	SSP4051717 Camand Henri GRENOBLE
SSP4048581 Bouloumois Auguste GRENOBLE	SSP4049857 Goudet et Compagnie GRENOBLE
SSP4050036 Société Française des Pétroles GRENOBLE	SSP4050048 Etablissements Calberson GRENOBLE
SSP4049927 Petit Pierre GRENOBLE	SSP4050069 Pezzicolo GRENOBLE
SSP4050093 SARL Pressing des Nations GRENOBLE	SSP4050109 Prandi GRENOBLE
SSP4050133 Davier René GRENOBLE	SSP4048544 Societé Française des Petroles BP GRENOBLE
SSP4048719 Buherne R. Société GRENOBLE	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres
--

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2 RUE DE L'INDUSTRIE 38320 Eybens		391 mètres
SPL M TAG Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003201844	
55 Grand'Place 38000 Grenoble		400 mètres
AFUL de l'ensemble immobilier GRAND?PLACE Non Seveso	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010400053	



Préfecture : Isère
Commune : GRENOBLE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Place des Géants
38100 GRENOBLE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/09/1993	10/09/1993	02/02/1994	18/02/1994	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/08/1986	12/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	03/04/2018	03/04/2018	26/11/2018	07/12/2018	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	04/01/2018	04/01/2018	26/11/2018	07/12/2018	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	21/07/2023	08/09/2023	☐ OUI ☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Etabli le :

02/06/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,**
d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES**
pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT,
évacuez par les escaliers
et éloignez-vous de ce qui
pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS
DES CÔTES** et rejoignez les
hauteurs : un séisme peut
provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes
des autorités